



---

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE LA SARRE**

---

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre est régie par les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1);

ATTENDU les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1) permettant aux municipalités de réglementer en matière de tarification des biens, des services et des activités de la Ville;

ATTENDU les dispositions de l'article 478.1 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* (L.R.Q., c. C-19) permettent à toute municipalité de prescrire par règlement le montant des frais d'administration pour tout chèque ou de tout ordre de paiement remis à la Ville lorsque le paiement en est refusé par le tiré;

ATTENDU QU'UN projet de règlement ainsi qu'un avis de motion a dûment été présenté lors de la séance ordinaire du conseil de ville le 16 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

## DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

### ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### ARTICLE 2 TERRITOIRE TOUCHÉ

Les dispositions du présent règlement s'appliquent à l'ensemble du territoire de la Ville de La Sarre.

### ARTICLE 3 BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but d'assurer une saine gestion des tarifs facturés par la Ville pour l'utilisation ou la mise en disponibilité de certains biens et services ou pour la participation à des activités municipales.

### ARTICLE 4 RESPONSABLE DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT

Le trésorier, ou son représentant sont responsables de l'application du présent règlement.

### ARTICLE 5 TERMINOLOGIE

À moins d'indication contraire, les mots ou expressions qui suivent, employés dans le présent règlement, ont le sens qui leur est attribué à cet article, à savoir :

**Adulte** : toute personne physique âgée de 18 ans et plus, sauf si autrement précisé;

**Ainé** : toute personne physique âgée de 55 ans et plus, sauf si autrement précisé;

**Année** : l'année de calendrier;

**Enfant** : toute personne physique âgée de moins de 18 ans, sauf si autrement précisé;

**Non-résident** : toute personne qui n'est pas un résident au sens du présent règlement;

**Organisme à but non lucratif (OBNL)** : personne morale constituée en vertu de la partie 3 de la Loi sur les compagnies provinciales et qui œuvre sur le territoire de la Ville;

**Résident** : toute personne physique ayant son domicile sur le territoire de la Ville. Est également considérée comme résident toute personne physique, propriétaire d'un immeuble ou locataire d'un espace commercial situé sur le territoire de la Ville;

**Tarif** : redevance établie par le présent règlement et payable à la Ville pour l'utilisation ou la mise en disponibilité de ses biens et services;

**Trésorier** : le trésorier de la Ville, ou l'assistant-trésorier en l'absence du trésorier;

**Ville** : la Ville de La Sarre;

**Organismes reconnus** : organismes reconnus par le conseil municipal dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville de La Sarre.

## ARTICLE 6 TARIFICATION

### 6.1 Direction générale, greffe et trésorerie

Les tarifs applicables par la direction générale, la greffe et la trésorerie sont ceux apparaissant à l'**annexe A** jointe au présent règlement pour en faire partie prenante.

### 6.2 Services techniques

Les tarifs applicables par les services techniques sont ceux apparaissant à l'**annexe B** jointe au présent règlement pour en faire partie prenante.

### 6.3 Urbanisme et développement

Les tarifs applicables par l'urbanisme et le développement sont ceux apparaissant à l'**annexe C** jointe au présent règlement pour en faire partie prenante.

### 6.4 Culture et vie communautaire

Les tarifs applicables par la Culture et la vie communautaire sont ceux apparaissant à l'**annexe D** jointe au présent règlement pour en faire partie prenante.

### 6.5 Loisirs et sport

Les tarifs applicables par les Loisirs et sport sont ceux apparaissant à l'**annexe E** jointe au présent règlement pour en faire partie prenante.

### 6.6 Prévention des incendies et sécurité civile

Les tarifs applicables par la Prévention des incendies et la sécurité civile sont ceux apparaissant à l'**annexe F** jointe au présent règlement pour en faire partie prenante.

### 6.7 Aéroport

Les tarifs applicables par l'aéroport sont ceux apparaissant à l'**annexe G** jointe au présent règlement pour en faire partie prenante.

### 6.8 Contrôle des animaux

Les tarifs applicables par le service de contrôle des animaux sont ceux apparaissant à l'**annexe**

**H** jointe au présent règlement pour en faire partie prenante.

#### **ARTICLE 7 Remplacement**

Le présent règlement remplace tous les règlements antérieurs décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de La Sarre adoptés à ce jour.

Le remplacement des anciennes dispositions par le présent règlement n'affectera pas les procédures intentées sous l'autorité des règlements ainsi remplacés, non plus que les infractions pour lesquelles des procédures n'auraient pas encore été intentées, lesquelles se continueront sous l'autorité desdits règlements remplacés jusqu'à jugement final et exécution.

#### **ARTICLE 8 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Yves Dubé  
Maire

Karolane P. Paquin  
Greffière

## ANNEXE A

### Tarification des services municipaux de la Ville de La Sarre DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

SERVICES	TARIFS	TAXES
Frais d'administration	15 %	EN SUS
Frais de déplacement	0,50 \$ / km	EN SUS
Frais pour chèque sans fond à une institution financière	25 \$	EXEMPT
Frais pour émission de chèque pour remboursement de compte à recevoir <sup>1</sup>	10 \$	EXEMPT
Frais juridiques pour mise en demeure	5 \$ + coût réel associé à l'envoi de la lettre recommandée	EXEMPT
Frais de signification par huissier	Coût réel de l'huissier + 15 % de frais d'administration	EN SUS
Requête pour information relative au rôle d'évaluation et de perception pour professionnels et institutions financières	25 \$	EN SUS
Assermentation et copie conforme certifiée	5 \$	EN SUS
Impression et envoi d'état de compte de taxes	5 \$ chacun	EXEMPT
Frais pour timbre	Prix du timbre	EN SUS
Support numérique pour transmission de données (clé USB, disque, etc.)	Prix réel + 15 % de frais admin.	EN SUS
<b>Photocopie pour les organismes reconnus</b>		
Copie noir et blanc	0,05 \$ / page	EN SUS
Recto verso noir et blanc	0,10 \$ / page	EN SUS
Copie couleur	0,20 \$ / page	EN SUS
Recto verso couleur	0,25 \$ / page	EN SUS
<b>Photocopie (autre que les organismes)</b>		
Copie 1 page	0,50 \$ / page	EN SUS

### DOCUMENTS DÉTENUS PAR LES ORGANISMES MUNICIPAUX

Copie de règlement, rapport financier, plan ou autre document	Les tarifs applicables sont ceux déterminés par le ministère des Affaires municipales dans le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels ( <b>A-2.1, r. 3, Section II</b> )	
Frais exigibles pour la transcription et la reproduction d'un document détenu par un organisme municipal		TAXES
Rapport d'événement ou d'accident	19,00 \$	EN SUS
Copie du plan général des rues ou de tout autre plan	4,70 \$	EN SUS
Une copie d'un extrait du rôle d'évaluation	0,55 \$ / unité	EN SUS
Une copie de règlement municipal (montant ne pouvant excéder 35\$)	0,47 \$ / page	EN SUS
Copie du rapport financier	3,80 \$	EN SUS
Reproduction de la liste des contribuables ou habitants	0,01 \$ / nom	EN SUS
Reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum	0,01 \$ / nom	EN SUS
Photocopie d'un document autre que ceux qui sont énumérés ci-haut	0,47 \$ / page	EN SUS
Page dactylographiée ou manuscrite	4,70 \$ / page	EN SUS

<sup>1</sup> Les remboursements attribuables à des paiements en trop sont émis après demande du propriétaire ou analyse des soldes créditeurs. Un solde créditeur de moins de **200 \$** sera porté sur le compte de taxes de l'année suivante à moins d'une demande du propriétaire. Les chèques de remboursement d'un paiement en trop sont émis à l'ordre des propriétaires inscrits au compte au moment du traitement à moins de directives écrites indiquant à qui le remboursement doit être fait.

## PERMIS DE STATIONNEMENT ET TARIFICATION POUR PARCOMÈTRES

Permis de stationnement (valide du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre)	TAXES
Permis de stationnement annuel <sup>2</sup>	385 \$
Permis de stationnement 6 mois <sup>3</sup>	195 \$
Permis de stationnement pour <b>véhicules de livraison</b> (plaque L ou F) <sup>4</sup>	150 \$
Permis de stationnement pour travaux à un immeuble situé au centre-ville avec permis de rénovation (valide 30 jours). <sup>5</sup>	50 \$ / case utilisée
Permis de stationnement <b>véhicule-outil</b> (plaque L ou F) <sup>6</sup>	200 \$
Permis de remplacement	25 \$

Tarification pour parcomètres	TAXES
Tarification pour parcomètres	1,00 \$ * / h

\*Pourrait être moins que 1,00 \$ /h selon le modèle de parcomètre

<sup>2</sup> Permis assigné au véhicule

<sup>3</sup> Permis assigné au véhicule

<sup>4</sup> Permis assigné à l'entreprise

<sup>5</sup> Permis assigné à l'entreprise

<sup>6</sup> Permis assigné à l'entreprise

## ANNEXE B

### Tarification des services municipaux de la Ville de La Sarre SERVICES TECHNIQUES

TRAVAUX MACHINERIE/VÉHICULE	TARIFS	TAXES
<b>Équipement seulement (sans opérateur)</b>		
Camion 10 roues (avec opérateur)	110 \$	EN SUS
Camion utilitaire (pick-up)	60 \$	EN SUS
Camion 12 roues (avec opérateur)	125 \$	EN SUS
Rétrocaveuse	100 \$	EN SUS
Chargeur sur roues	140 \$	EN SUS
Balai de rues	175 \$	EN SUS
Remorque pour transport	50 \$	EN SUS
Souffleur (chargeur + souffleur)	275 \$	EN SUS
Bouilloire	140 \$	EN SUS
Niveleuse	150 \$	EN SUS
Excavatrice	125 \$	EN SUS
Écureur d'égouts	100 \$	EN SUS
Nacelle	100 \$	EN SUS
Bouteur	100 \$	EN SUS
<b>NOTE : 1. Une mobilisation de 3 heures minimum est exigible pour l'équipement et la main-d'œuvre 2. Un opérateur est obligatoire, la facturation sera faite en conséquence</b>		
<b>MAIN D'OEUVRE</b>		
Opérateur-journalier, technicien en génie civil et surintendant	Tarif horaire et bénéfices marginaux selon la convention collective de travail, soient rémunération régulière, à 150 % ou à 200 %	EN SUS
<b>OUVERTURE, FERMETURE OU LOCALISATION DE LA VANNE D'APPROVISIONNEMENT D'EAU POTABLE</b>		
Lundi au jeudi de 7 h à 12 h et de 13 h à 16 h et vendredi de 7 h à 12 h lors de travaux planifiés avec avis préalable de 24 h	Sans frais	EXEMPT
En dehors des heures régulières de travail, à l'exception du dimanche ou durant les heures régulières lorsque l'avis préalable de 24h n'a pas été fait.	Tarif horaire et bénéfices marginaux selon la convention collective de travail, soient rémunération régulière à 150 % avec un minimum de 3 heures (coût réel)	EXEMPT
Dimanche	Tarif horaire et bénéfices marginaux selon la convention collective de travail, soient rémunération régulière à 200 % avec un minimum de 3 heures (coût réel)	EXEMPT
<b>APPEL DE SERVICE POUR PROBLÈME D'ÉGOUT OU PLUVIAL « PRÊT DE FICHOIR MANUEL »</b>		
En dehors des heures régulières de travail à l'exception du dimanche	100 \$	EXEMPT
Dimanche	150 \$	EXEMPT

<b>SERVICES RENDUS EN AQUEDUC, ÉGOUTS ET SERVICES TECHNIQUES***</b>		
Dégeler la conduite côté privé	Coût réel + 15 %	EXEMPT
Réparation (négligence du propriétaire ou de l'entrepreneur)	Coût réel + 15 % de frais d'administration taxables	EXEMPT
Coupure de bordure	Coût réel + 15 %	EXEMPT
Service de caméra	100 \$ / heure + main-d'œuvre + 15 %	EXEMPT
Service dégeleuse Majestic	100 \$ / heure + main-d'œuvre + 15 %	EXEMPT
Détection par onde radio	100 \$ / heure + main-d'œuvre + 15 %	EXEMPT
Gel de conduite entrée de service intérieur	100 \$ / heure + main-d'œuvre + 15 %	EXEMPT

**\*\*\* La Ville est un intervenant de dernier recours. Elle n'interviendra qu'après démonstration de démarches sérieuses de la part du requérant pour se trouver un entrepreneur privé. De façon générale, les frais chargés par la Ville sont supérieurs à ceux d'un entrepreneur privé.**

## ANNEXE C

### Tarification des services municipaux de la Ville de La Sarre URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

PERMIS DE CONSTRUCTION	TARIFS	TAXES
<b>Bâtiment principal</b>		
- Unifamilial	300 \$ 300 \$ + 60 \$ / logement à partir du 2 <sup>e</sup> logement	EXEMPT
- Multifamilial (2 logements et plus)		EXEMPT
- Autres usages		
Première tranche de 500 000,00 \$	3 \$ / tranche de 1 000 \$ (min. 300 \$)	EXEMPT
Tranche supérieure à 500 000,00 \$	1,10 \$ / tranche de 1 000 \$ supplémentaire	EXEMPT
<b>Bâtiment secondaire</b>		
- Résidentiel*	35 \$	EXEMPT
- Autres usages	3 \$ / tranche de 1 000 \$ (minimum 60 \$)	EXEMPT
<b>Autres constructions</b>		
- Installation septique	85 \$	EXEMPT
- Puits	60 \$	EXEMPT
- Piscine, spa (installation ou suppression)	40 \$	EXEMPT
- Stationnement sans bâtiment	3 \$ / case de stationnement	EXEMPT
- Autres (ex. tour de com.)	2,20 \$ / tranche de 1 000 \$ (min 35 \$)	EXEMPT
- Affichage	40 \$	EXEMPT

AUTRES TYPES DE PERMIS	TARIFS	TAXES
<b>Réparations, additions, diminution ou transformation de construction*</b>		
- Résidentiel	2,25 \$ / tranche de 1 000 \$ (min. 35 \$)	EXEMPT
- Autres usages		
Première tranche de 500 000,00 \$	3,00 \$ / tranche de 1 000 \$ (min. 60 \$)	EXEMPT
Tranche supérieure à 500 000,00 \$	1,25 \$ / tranche de 1 000 \$ supplémentaire	EXEMPT
- Installation d'un ponceau	75 \$	
<b>Démolition</b>		
- Résidentiel	40 \$	EXEMPT
- Autres usages	40 \$	EXEMPT
<b>Lotissement</b>	45 \$ par lot	EXEMPT

AUTRES	Tarif (\$)	TAXES
Permis pour vente de garage	20 \$	EXEMPT
Permis pour commerçant itinérant résident	100 \$	EXEMPT
Permis pour commerçant itinérant non-résident	1 500 \$	EXEMPT
Permis pour commerçant itinérant résident, mais situé à l'extérieur de la ville de La Sarre	750 \$	EXEMPT
Permis pour propriétaire de chiens d'attelage	200 \$	EXEMPT
Certificat de conformité ou lettre d'attestations diverses	65 \$	EXEMPT
Certificat d'occupation	40 \$	EXEMPT
Demande à la CPTAQ	150 \$	EXEMPT

<b>Demande de dérogation mineure</b> (payable à la demande) :	500 \$	EXEMPT
<b>Demande pour usage conditionnel</b> (payable à la demande) :	500 \$	EXEMPT
<b>Demande de modification au plan ou aux règlements d'urbanisme :</b>		
	2 300 \$	EXEMPT
Demande de tolérance, servitude	500 \$	EXEMPT
Demande d'information sur une propriété pour la réalisation d'un certificat de localisation	50 \$	EN SUS
Bail à ferme	10 \$ / hectare / année	EN SUS
Location de l'espace public à des fins de terrasse	Sans frais	EN SUS

## ANNEXE D

Tarification des services municipaux de la Ville de La Sarre

### CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

#### BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Coûts d'abonnement	Tarifs résidents	Tarifs non-résidents	Taxes
Enfant (12 ans et moins)	Sans frais	5 \$	EXEMPT
Étudiant à temps complet (13 ans et plus)	Sans frais	11 \$	EXEMPT
Adulte	Sans frais	23 \$	EXEMPT
65 ans et plus	Sans frais	11 \$	EXEMPT
Organisme sans but lucratif	37 \$	55 \$	EXEMPT
Pavillon scolaire et Centre de la petite enfance	37 \$	55 \$	EXEMPT
<b>Durée de l'abonnement : se référer à l'année scolaire</b>			
Carte audiovisuelle	Sans frais	Sans frais	
Carte d'abonné perdue	5 \$	5 \$	EXEMPT
Frais de connexion internet	Sans frais	Sans frais	
<b>Autres frais</b>			
Location de best-sellers	3 \$		INCLUSES
Demandes spéciales	2 \$ / demande		INCLUSES
Frais de retard par jour par document	Sans frais		
Frais de retard par jour par CD	Sans frais		
Volume de référence de 150 \$ et moins	Dépôt de 20 \$		EXEMPT
Volume de référence de plus de 150 \$	Dépôt de 30 \$		EXEMPT
<b>Bris de livres (* La dépréciation du bien culturel sera prise en considération)</b>			
Si perte totale (avec délai d'un mois à compter de la facture pour effectuer le remboursement du prix du bien si le livre est retrouvé par le citoyen)	Prix du bien selon le coût de remplacement (s'il y a lieu) + Frais de préparation (s'il y a lieu) (volume 2 \$, revue 1 \$) + Frais administratifs 3 \$		EXEMPT
Réparation	À partir de 10 \$ + frais de reliure + 3 \$ de frais administratif		EN SUS

## LOCATION DE LA SALLE DESJARDINS ET DU THÉÂTRE LILIANNE-PERRAULT

TARIFICATION DE BASE* :	SALLE DESJARDINS Tarif (8 h)	THÉÂTRE LILIANNE- PERRAULT Tarif (8 h)	TAXES
<p>Les prix incluent l'accès à la salle et à tous les équipements de son et d'éclairage.</p> <p><b>La technique et le ménage ne sont pas inclus, mais obligatoires.</b></p>			
Organismes reconnus par la Ville de La Sarre** <p><b><i>Un rabais de 20% du total de la facture est accordé aux organismes dédiés aux arts de la scène reconnus par la Ville.</i></b></p>	214,00 \$	170,00 \$	EN SUS
Autres organismes à but non lucratif  Privé : entreprises et particuliers	353,75 \$  480,25 \$	288,75 \$  415,25 \$	EN SUS  EN SUS
<b>Tarification service technique*** : Minimum de 3 heures à 45 \$/ heure (taxes en sus) par technicien.</b>			
<b>Tarification ménage*** : Minimum de 2 heures à 45 \$/ heure (taxes en sus).</b>			

\* Les droits et redevances exigés par Entandem/SOCAN pour les droits d'auteur ne sont pas inclus dans cette tarification.

\*\* Voir Politique de reconnaissance des organismes de la Ville de La Sarre

\*\*\* La Ville se réserve le droit de déterminer le nombre de techniciens requis selon les besoins du client.

## ANNEXE E

### Tarification des services municipaux de la Ville de La Sarre LOISIRS ET SPORT

#### PISCINE

Cours de natation	Résident	Non-résident	Taxes
Enfants			
Anim'eau 1 à 8 (8 à 10 cours de 30 minutes)	64,90 \$	94,75 \$	EXEMPT
Récré'eau 1 à 12 (8 à 10 cours de 40 à 50 minutes)	70,25 \$	102,75 \$	EXEMPT
* Rabais familial enfant : 4 <sup>e</sup> enfant : 50 %			
Adultes (session de 8 à 10 cours)	81 \$	118,50 \$	INCLUSES
Aquaforme (16 ans et plus) (session de 8 à 10 cours) :			
<b>1 cours/semaine</b>	81 \$	118,50 \$	INCLUSES
<b>2 cours/semaine</b>	139,25 \$	207,75 \$	
Entraînement supervisé (adultes)	81 \$	118,50 \$	INCLUSES
Bains longueur (adultes)	81 \$	118,50 \$	INCLUSES
Médaille ou croix de bronze	Sans frais		
Sauveteur national Piscine	Sans frais		
Requalification sauveteur national	110 \$		INCLUSES

Bains libres	Taxes
Enfant	3 \$
Adulte	4 \$
Famille (max. 2 adultes et 3 enfants)	10 \$
Carte de bains libres 10 bains)	
- Enfants	25 \$
- Adultes	35 \$
- Familial	90 \$
Location de piscine	75 \$ / heure
Location sauveteur national	30\$ / heure
Location de piscine club de natation	Selon entente

#### TERRAINS DE JEUX

Terrain de tennis		TAXES
Aucune tarification		
Terrain de balle (3 <sup>e</sup> Rue)		TAXES
Groupe privé		INCLUSES
Association mineure		INCLUSES

**PROGRAMMATION SPORTIVE**  
**Camp de jour**  
**Gymnases**

<b>Camp de jour (inscription à la semaine seulement)</b>	<b>Résident</b>	<b>Non-résident</b>	<b>Taxes</b>
- 5 jrs/sem.	92 \$	137 \$	EXEMPT

<b>Location de gymnase</b>	<b>Taxes</b>
Location annuelle sur semaine (par gymnase)	32 \$ / heure
Location de fin de semaine (par gymnase)	53 \$ / heure
Location (groupement des 3 gymnases) avec entente spéciale	105 \$ / heure
Location (par gymnase) - organismes clientèles mineures	10 \$ / heure
	INCLUSES
	INCLUSES
	INCLUSES
	INCLUSES

**ARÉNA**

<b>Location estivale (période sans glace)</b>	<b>Taxes</b>
Organisme reconnu – tarif semaine	32\$ /heure
Organisme reconnu – tarif fin de semaine	53\$ / heure
Période de 12 heures sans coût d'entrée	1 000 \$
Période de 12 heures avec coût d'entrée	2 450 \$
<b>Pour organisme de glace reconnu</b>	
(Entre municipalités)	45,00 \$ / heure
<b>Location de la glace</b>	
Jour et soirée	110 \$ / heure
Location régulière	105 \$ / heure
Période spéciale (ex. aux fêtes)	80 \$ / heure
Organismes de glace clientèle mineure	35 \$ / heure
Centre de services scolaire	Selon entente
<b>Patinage/hockey libre</b>	Sans frais

<b>Événements</b>	<b>Coût location</b>
Tous les tournois (organismes)	
École de hockey (AHMLS)	
École de printemps	Selon entente
Tournois ou activités payantes	

<b>Matériel</b>	<b>TAXES</b>
Bloc noir 4 X 8	10 \$/jour EN SUS

## ANNEXE F

### Tarification des services municipaux de la Ville de La Sarre PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

<b>SERVICES</b>	<b>TARIFS</b>
<b>Incident d'un non-résident sur le territoire</b>	
Incendie de véhicule, déversement, fil électrique accroché.	
<b>A) Personnel requis :</b>	
Directeur	
Directeur adjoint	
Chef de division opération	
Capitaine	
Lieutenant	
Pompier	
<b>B) Véhicules :</b>	
Appareil d'élévation	800 \$ / heure
Autopompe-citerne	700 \$ / heure
Unité de service	200 \$ / heure
Camionnette	100 \$ / heure
<b>C) Équipements :</b>	
Remplissage cylindre APRIA (6 cylindres et moins)	22 \$ / cylindre
Mousse classe A	Coût réel
Mousse classe B	Coût réel
Pince de désincarcération	500 \$/intervention
<b>Les frais suivants sont en sus :</b>	
Le coût pour l'absorbant en cas de déversement ainsi que les équipements pour récupérer le liquide par terre seront aux frais du non-résident au coût réel sur présentation de pièces justificatives.	
Les autres frais encourus par la Ville pour répondre aux besoins de l'intervention (rétrocaveuse, gravier, décontamination des équipements) selon les taux en vigueur au service des Services techniques à l'annexe B	
Les frais d'administration (15 %)	
Les taxes	
Lavage d'habit de combat : 100 \$ (inclus le salaire du pompier qui effectue cette tâche) + frais d'admin (15 %) + taxes	
<b>Copie du rapport d'intervention DSi 40 \$ (taxes en sus)</b>	

## ANNEXE G

### Tarification des services municipaux de la Ville de La Sarre AÉROPORT

SERVICES	TARIFS	TAXES
Frais de stationnement d'un appareil	400 \$ / année 50 % additionnel pour les non-résidents	INCLUSES
Frais unique pour l'obtention d'une clé magnétique	25\$ /clé magnétique	INCLUSES
Frais de stationnement d'un appareil sans électricité	20 \$ / nuit	INCLUSES
Frais de stationnement d'un appareil avec électricité	50 \$ / nuit	INCLUSES
Frais de location d'espace pour un hangar	400 \$ / année 50 % additionnel pour les non-résidents	INCLUSES
Demande de service en dehors des heures d'ouverture	165 \$ / service	EN SUS
Location de l'aérogare <i>*Frais de nettoyage après la période de location</i>	100 \$ / jour <b>100 \$</b>	EN SUS <b>EN SUS</b>
Location de l'entrepôt de l'aérogare	100 \$ / jour pour 500 pieds carrés	EN SUS
Déneigement	Selon les tarifs de l'annexe B (Services techniques)	EN SUS

\*Les heures d'ouverture sont du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre de 8 h à 16 h du lundi au vendredi. Des frais de service sont chargés en dehors de cette période.

## ANNEXE H

### Tarification des services municipaux de la Ville de La Sarre CONTRÔLE DES ANIMAUX

SERVICES	TARIFS	TAXES
<b>Enregistrement annuel pour chats et chiens (renouvellement 1<sup>er</sup> mars)</b>		
Chat stérilisé	10 \$ / animal	Note 1
Chat non stérilisé	40 \$ / animal	Note 1
Chien stérilisé	15 \$ / animal	Note 1
Chien non stérilisé	45 \$ / animal	Note 1
Chien déclaré potentiellement dangereux	150 \$ / animal	Note 1
Chien d'assistance	Sans frais	Note 1
Frais de retard (après le 1 <sup>er</sup> juin)	10 \$	Note 1
Remplacement de médaille en cas de perte	5 \$	Note 1
Chien d'attelage stérilisé	5 \$	Note 1
Chien d'attelage non stérilisé	10 \$	Note 1
<b>Frais de capture</b>		
Récupération chien 1 <sup>re</sup> fois	30 \$	Note 1
Récupération chien 2 <sup>e</sup> fois	50 \$	Note 1
Récupération chien 3 <sup>e</sup> fois et plus	60 \$	Note 1
Récupération chat	30 \$	Note 1
<b>*Après 3 jours passés au refuge, un montant de 10 \$ / jour sera facturé</b>		
<b>Frais d'abandon</b>		
Chat adulte	40 \$	Note 1
Chat 4 mois et moins	20 \$	Note 1
Chat femelle gestante	80 \$	Note 1
Chien adulte	50 \$	Note 1
Chien 4 mois et moins	20 \$	Note 1
Chien femelle gestante	80 \$	Note 1
Portée (>3) de chiots ou chatons (4 mois et moins)	Premier 25 \$ + 10 \$/animal suppl.	Note 1
<b>Frais d'adoption</b>		
Chien adulte (stérilisé)	270 \$	Note 1
Chien 6 mois et moins (stérilisé)	350 \$	Note 1
Chat adulte (stérilisé)	195 \$	Note 1
Chat 6 mois et moins (stérilisé)	275 \$	Note 1

Note 1 : Tarification par l'organisme mandataire